

Rapport d'activité

MESSAGE DU DIRECTEUR 3

FAITS MARQUANTS 4

CHIFFRES ET TENDANCES 5

MISSION ET ORGANISATION 6

HÉBERGEMENT 8

ENCADREMENT 10

ASSISTANCE 12

SECTEURS 14

REPORTAGE PHOTOS 18

RAPPORT FINANCIER 21

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION 29

REMERCIEMENTS 30



SEPT ANS DE RÉFLEXIONS

Sept ans, c'était la durée du mariage des protagonistes de *Sept ans de réflexion*, cette célèbre comédie américaine sortie en 1955. Sept ans (et huit mois...), c'est aussi le temps que j'aurai passé à la tête de la Fareas, puis de l'EVAM. Mais ce ne fut ni une comédie, ni du cinéma.

Le registre est plutôt celui du drame sur un drôle de scénario que les principaux acteurs sont loin de connaître à l'avance. Fraîchement débarqué à la Fareas en août 2004, je découvre une institution qui gère la décrue. Je trouve aussi une prise en charge simple : les personnes sont assistées ; ou ne le sont pas. Point. Pas de distinction entre livrets N et F ; entre déboutés et cas Dublin ; entre assistance ordinaire et aide d'urgence.

Les sept années qui ont suivi ont vu des bouleversements migratoires que les pays industrialisés n'ont pas voulu anticiper, puis auxquels ils ont essayé de s'adapter. Dans ce tourment, l'EVAM a montré une formidable capacité à répondre aux changements de lois et de population, dans un cadre de plus en plus marqué par des populismes ravageurs et forcément simplificateurs à l'excès.

Les durcissements successifs des lois sur l'asile ont probablement atteint une partie des buts qui leurs étaient fixés. Mais ils ont aussi montré une incroyable capacité d'adaptation des populations qu'ils touchent. Les migrants quittent des conditions de vie situées tellement en-deçà de ce que nous connaissons en Suisse que les plus sombres perspectives ici sont encore bien meilleures que le désespoir auquel ils sont confrontés dans leur pays d'origine.

En 2004, les déboutés se voyaient privés d'assistance. Le canton de Vaud, qui a souvent refusé d'appliquer cette disposition, a défié la Confédération et pris à sa charge les frais en découlant. Il n'empêche, le message était cohérent et prévisible. Il y a maintenant l'aide d'urgence, une forme d'assistance minimale pour ceux qui n'ont plus droit à l'assistance dite ordinaire. Quelques francs en moins ne suffisent souvent pas à faire partir ceux dont la Suisse n'a pas reconnu la demande d'asile. L'aide d'urgence est devenue leur statut, leur port d'attache, alors qu'elle devait au contraire n'être qu'une transition, brève de préférence.

Les migrants ne comprennent pas ce message. La population non plus. Et c'est un autre grand changement depuis 2004 : campagnes d'affichage racistes aidant, la violence des propos entendus à l'égard des migrants est devenue parfois insupportable. Que l'on cherche à loger des personnes ou à les former, la réponse est le plus souvent : ce n'est pas le bon endroit, ce n'est pas le bon moment, ce n'est pas le bon projet. Bien sûr, tous les migrants ne sont pas des saints, loin s'en faut ; bien sûr, quelques fripouilles pourrissent le système. Mais l'intelligence, c'est de savoir faire la part des choses, chercher à comprendre, trouver des solutions. La chose est rare par les temps qui courent.

Il y a pourtant encore des gens, migrants comme Suisses, qui vous font vibrer par la simplicité de leur humanité, des personnes d'une richesse insoupçonnée, cachées dans un abri de protection civile ou un village vaudois.

Ces gens-là, il y en a en masse aussi parmi le personnel de l'EVAM, que j'admire pour son engagement, sa constance et sa fidélité, dans un domaine où il faut travailler dans des conditions dures et sans reconnaissance.

J'y pense souvent dans mon nouveau rôle de « constructeur », dans lequel j'apporte des réponses aux besoins de celles et ceux qui souhaitent un habitat de qualité, des équipements sportifs et de bonnes infrastructures de transports. Et j'y penserai cet été quand, sur Lexington Avenue, à Manhattan, je passerai probablement devant la fameuse bouche de métro que *Sept ans de réflexion* et Marilyn Monroe rendirent célèbre.

**Pierre Imhof, directeur de l'EVAM
d'août 2004 à mars 2012**



FAITS MARQUANTS

L'année 2011 a été marquée par une augmentation considérable des demandes d'asile: 22 551 requêtes ont été déposées en Suisse, soit 45% de plus qu'en 2010. Il faut remonter à 2002 pour trouver un chiffre plus élevé. Le nombre de migrants attribués au canton de Vaud dépassant le nombre de migrants sortant du système de l'asile, l'EVAM a dû trouver des solutions pour loger 520 personnes supplémentaires en une année, sachant qu'à fin 2010 les structures d'hébergement collectif de l'établissement étaient déjà en sur-occupation. Les sorties du système de l'asile, soit environ 1500 personnes, ont aussi été plus nombreuses. Au final, ces mouvements ont généré un surcroît de travail administratif.

Ouverture d'abris de protection civile et de structures de jour

Dans ce contexte, l'EVAM s'est trouvé devant une seule issue de secours: l'ouverture d'abris de protection civile. Les communes avaient le choix de collaborer. Dans le cas contraire et conformément au droit, le Département de l'intérieur a réquisitionné les abris en établissant le caractère urgent de la situation.

Ces structures ont suscité beaucoup de questionnements parmi la population. Parfois, des propos d'une rare violence. La cohabitation au quotidien s'est avérée moins compliquée et peu de problèmes ont été relevés. Ces lieux souterrains ont permis aux migrants de passer la nuit. Des structures de jour ont été créées, offrant un point de chute et des occupations. Quatre abris ont été ouverts en 2011: «Coteau-Fleuri» à Lausanne, en février, qui avait déjà accueilli des migrants en 2004; Le Mont-sur-Lausanne, en avril; Gland, en mai et Orbe, en octobre.

Début 2012, Nyon a fermé ses portes et deux nouveaux abris, à Pully et à Begnins, sont déjà exploités. D'autres projets sont en cours.

Les travaux d'utilité publique

Pour lutter contre les effets du désœuvrement et occuper les migrants, surtout ceux qui sont logés en abri, de nombreux travaux utiles ont été mis en place en lien avec les communes.

Les migrants ont contribué à toutes sortes de nettoyages, améliorant ainsi la qualité de vie de la population. Assainissement de cours d'eau, déblayage de pâturages, entretien de forêts, aide à la voirie... La liste est longue et, en 2011, 95 personnes ont participé à travers le canton à ces travaux qui ont duré entre quelques jours et plusieurs mois. Ces collaborations ont permis l'émergence de liens entre la société d'accueil et les migrants. Des expériences gagnant-gagnant qui se poursuivent en 2012.

Les mesures d'intégration

L'intégration et le développement sont au cœur de la mission d'encadrement de l'EVAM. En 2011, 2659 personnes au bénéfice d'un permis F ou N ont pris part à 3931 mesures - formations et programmes d'occupation. Quant au taux d'inscription pour l'ensemble des mesures, il culmine à 101%. Un véritable plébiscite!

CHIFFRES ET TENDANCES

Au 31 décembre 2011, l'EVAM assistait 4669 migrants représentant 2965 groupes sociaux (dossiers par famille). Cette population se répartit selon les statuts suivants:

- 909 personnes à l'aide d'urgence
- 1457 requérants d'asile (permis N)
- 2303 admissions provisoires (permis F).

En comparaison à 2010, ces chiffres démontrent bien que l'augmentation principale provient de l'effectif des demandeurs d'asile (+428). Le nombre des personnes au bénéfice d'une admission provisoire affiche une faible hausse (+129) tandis que le nombre de personnes à l'aide d'urgence est resté stable (+22).

22 551
arrivées en Suisse

1973
attributions au canton de Vaud

+45%
par rapport à 2010

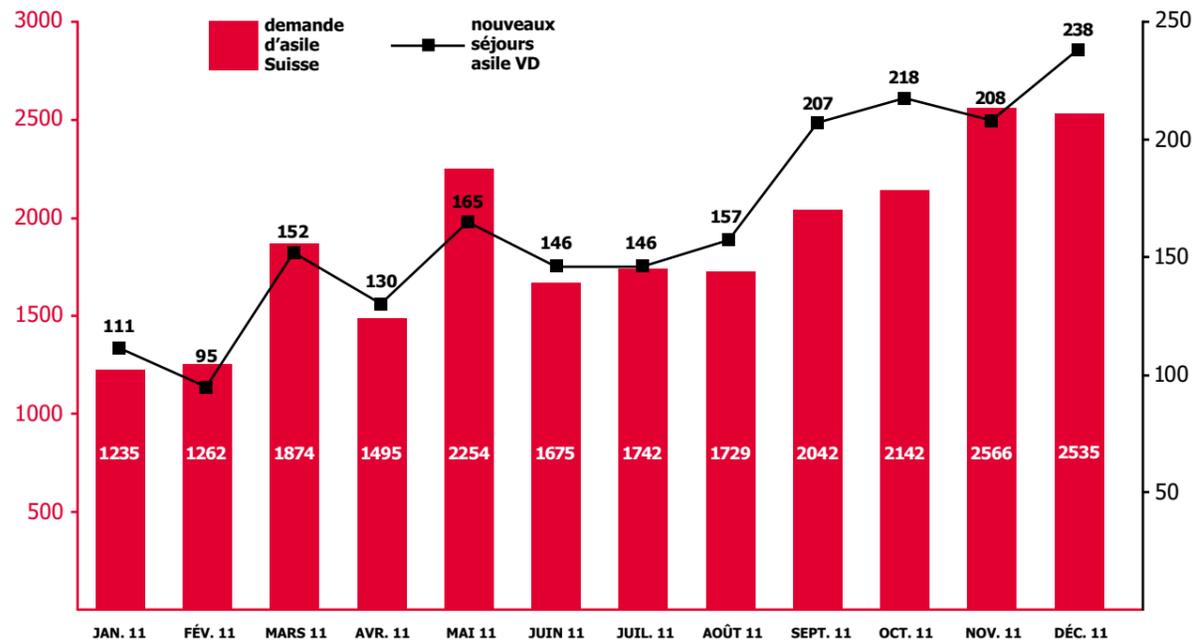
Les questions juridiques

Les décisions administratives de l'EVAM ont fait l'objet de 384 oppositions; 382 ont été traitées et parmi elles, 163 ont été acceptées, principalement au sujet de l'assistance et de l'hébergement. Parmi les personnes non satisfaites, 47 ont recouru auprès du Département de l'intérieur et 13 recours ont été interjetés auprès de la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal. Ces chiffres restent stables par rapport aux années précédentes, alors même que le nombre des personnes suivies par l'établissement a augmenté. De plus, les quatre abris de protection civile supplémentaires constituent un terreau propice à l'émergence de litiges entre l'EVAM et les bénéficiaires placés dans ce type de structure.

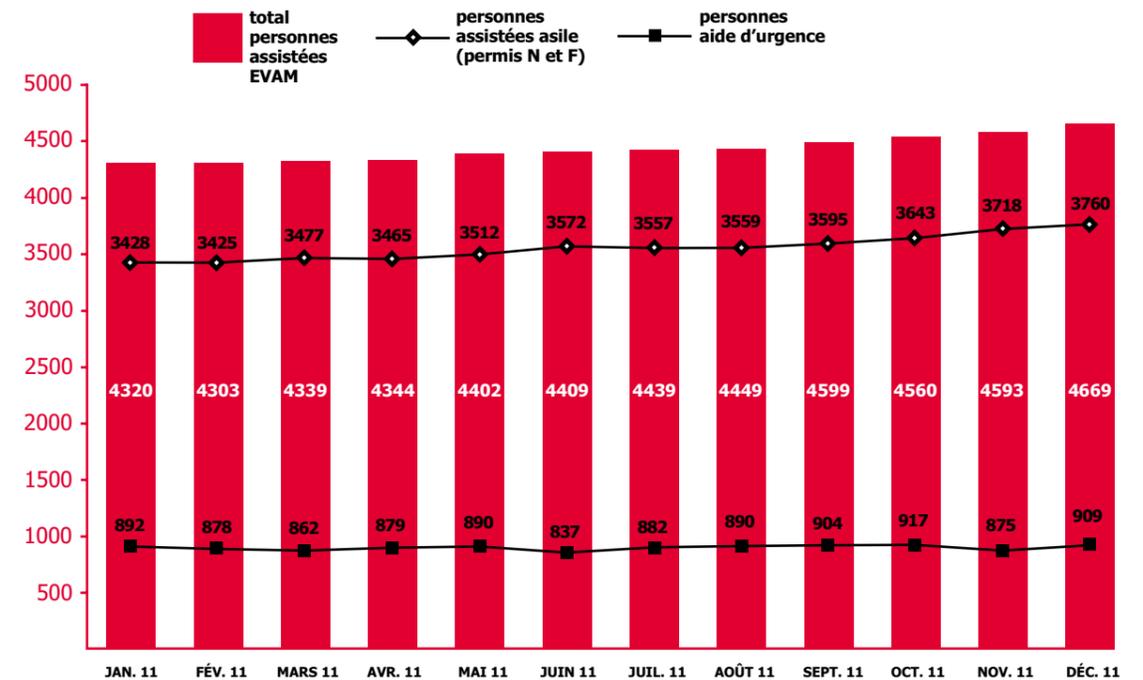
L'EVAM a été contraint de déposer 21 plaintes pénales contre des bénéficiaires ou des tiers, principalement pour violation de domicile et dommage à la propriété. L'établissement a aussi dénoncé à 56 reprises des infractions au sein de ses structures, principalement des infractions mineures à la Loi fédérale sur les stupéfiants et des violences ou menaces à l'encontre des collaborateurs de l'EVAM. La surpopulation avérée des foyers, la promiscuité et les tensions qui en découlent, permettent certainement d'expliquer en partie ces chiffres. Pour l'EVAM il est important de maintenir un cadre légal clair au sein de ses structures et préserver ainsi calme et sécurité pour ses bénéficiaires et pour le personnel.

L'EVAM a effectué 31 dénonciations préfectorales pour assistance induite, un chiffre à comparer aux 4669 personnes assistées par l'établissement au 31 décembre 2011.

DEMANDES D'ASILE DÉPOSÉES EN SUISSE ET ATTRIBUTIONS DE REQUÉRANTS AU CANTON DE VAUD



PERSONNES ASSISTÉES PAR L'EVAM



MISSION ET ORGANISATION

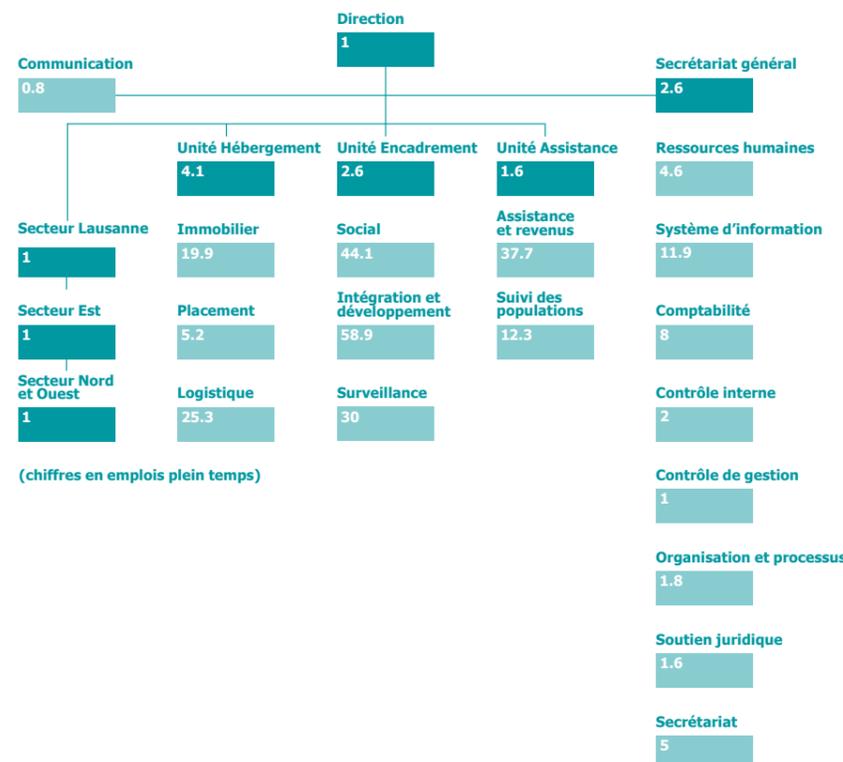
L'EVAM, fondé sur mandat du Conseil d'Etat, poursuit ses trois missions : l'hébergement, l'encadrement et l'assistance des requérants d'asile et des personnes admises à titre provisoire. L'établissement organise la prise en charge des mineurs non accompagnés et délivre l'aide d'urgence aux personnes en situation irrégulière. Ses missions découlent de la loi fédérale sur l'asile (LASi) et de la loi cantonale sur l'aide aux requérants d'asile et à certaines catégories d'étrangers (LARA).

Valeurs

OUVERTURE : Elle implique le respect des personnes et de leurs opinions, qu'il s'agisse de migrants, de collaborateurs ou de partenaires. **RESPONSABILITÉ :** L'EVAM a été fondé sur un cadre légal qu'il se doit de respecter. Ces valeurs ont été définies lors de l'élaboration du Plan stratégique, qui a déterminé la vision de l'EVAM pour les années à venir ainsi que ses objectifs prioritaires.

Organisation

L'établissement employait 324 collaborateurs à fin décembre 2011 (contre 295 à fin 2010), représentant 284 places de travail à plein temps (contre 256 en 2010). Les prestations sont organisées et dirigées par trois unités



«métier» correspondant aux missions, et coordonnées sur le terrain par des responsables de secteur également en charge des relations avec les partenaires.

A l'instar des années précédentes, les ressources humaines ont vécu un rythme soutenu :

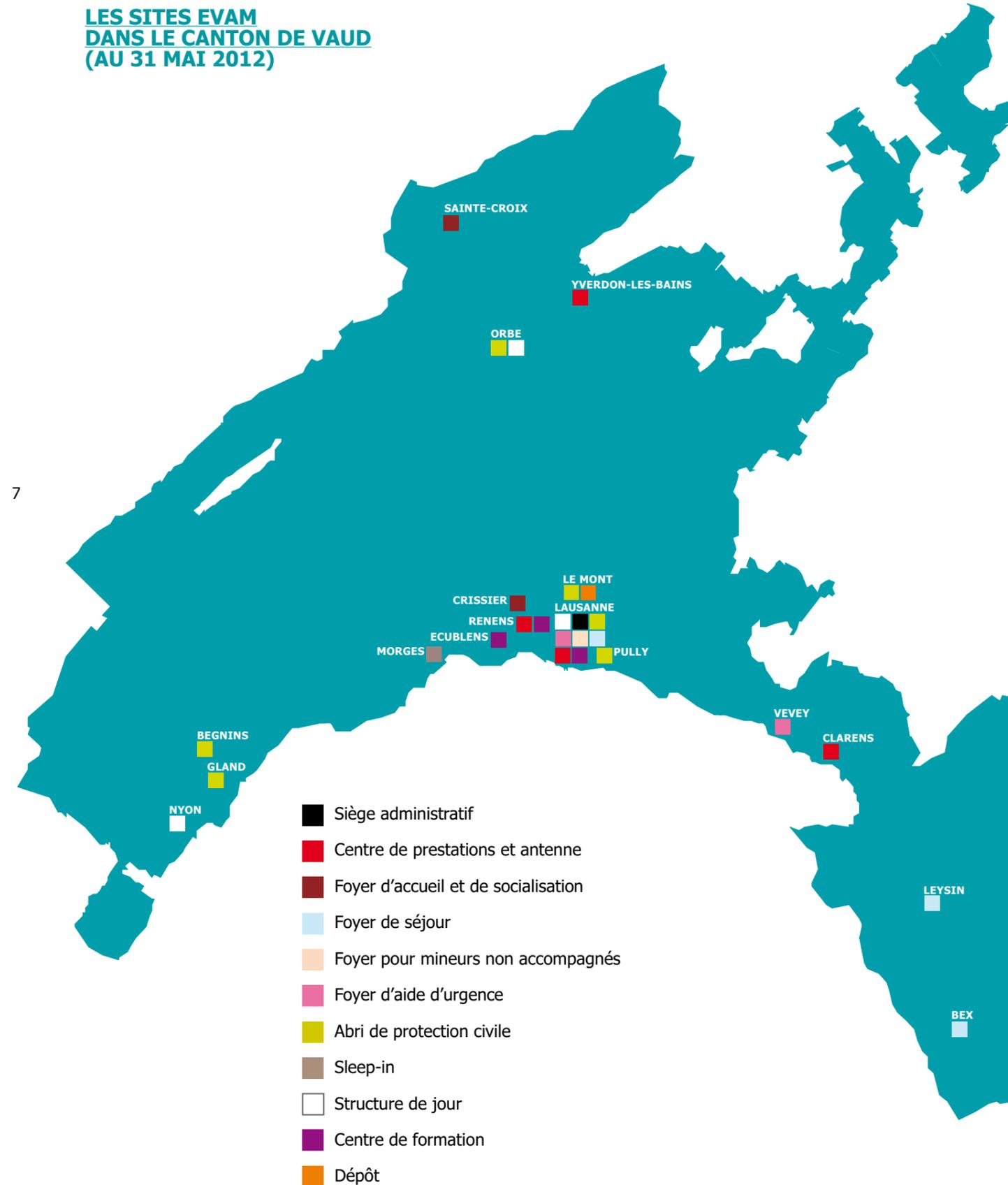
- 85 postes ont été pourvus ou repourvus.
- L'accueil des nouveaux collaborateurs a été renforcé. Une journée d'accueil centralisée est venue s'ajouter aux deux jours de formation déjà existants. Les collaborateurs sont reçus par le directeur. A cette occasion, ils se familiarisent notamment avec les prestations principales de l'établissement ainsi que la politique d'asile et créent les premiers échanges informels entre nouveaux collègues.
- L'offre en formation continue s'est étoffée. Les collaborateurs ont bénéficié d'une palette de cours et d'un nombre de sessions élargi, en particulier pour les formations conçues «sur mesure» pour l'EVAM qui s'avèrent nécessaires dans un environnement professionnel qui se complexifie et se durcit.
- Ce même contexte a justifié de nouvelles supervisions organisées pour certaines équipes.

Plan stratégique 2009-2011

Trois axes fixaient le plan stratégique qui s'est terminé en 2011. A l'égard des bénéficiaires, il s'agissait de promouvoir leur intégration, d'améliorer la relation entre l'EVAM et les migrants et de renforcer l'application du principe de subsidiarité. Sous l'angle de l'organisation, il était question de meilleures conditions de travail et d'efficacité. Par rapport à un environnement en mutation, l'EVAM visait à élargir son champ d'action et ses partenariats, et promouvoir une image positive de l'asile.

Des groupes ont été formés pour traduire les objectifs en projets. Certains ont donné des résultats. D'autres n'ont pas abouti. Ce plan triennal est terminé, mais les objectifs perdurent, plus que jamais d'actualité, et continuent à guider les actions de l'EVAM et ses engagements.

LES SITES EVAM DANS LE CANTON DE VAUD (AU 31 MAI 2012)



HÉBERGEMENT

Avec un nombre de demandes d'asile en augmentation, les attributions de requérants au canton de Vaud ont aussi été plus nombreuses. L'afflux de l'année 2011 a touché directement l'unité Hébergement et, en premier chef, l'activité de l'entité Placement qui a pour tâche d'attribuer un logement à chaque migrant suivi par l'EVAM. Si personne n'a dormi à la rue, c'est grâce à une remarquable réactivité de l'établissement mais aussi à une sur-occupation des structures d'hébergement collectif et aux ouvertures d'abris de protection civile.

Placement adéquat perturbé

Tout au long de l'année, les sorties des migrants du système de l'asile ont été inférieures aux attributions de requérants au canton. Conséquence : Le nombre de personnes effectivement prises en charge par l'EVAM a augmenté, débouchant sur la création de nouvelles places d'hébergement.

Dans un premier temps, le taux d'occupation des structures collectives a grimpé au-delà de 100% en raison de l'augmentation du nombre de lits par chambre et de l'aménagement de caves, bureaux et cuisines en dortoirs. Par ailleurs, la sur-occupation n'a plus permis de respecter le principe de l'adéquation entre statut administratif et lieu d'hébergement. Des requérants d'asile fraîchement arrivés dans le canton n'ont pas pu être logés dans les foyers d'accueil et socialisation afin de bénéficier de l'encadrement nécessaire à leur intégration culturelle et sociale. Ou encore, des requérants d'asile en procédure (permis N) ou admis provisoirement (permis F) ont été placés dans des structures d'aide d'urgence.

Malgré ces difficultés, l'EVAM a démontré sa capacité de réaction et de créativité. Chaque migrant a passé la nuit dans un lit.

Recherches intensives de structures ou terrains

L'ouverture en 2011 de quatre abris de protection civile a constitué une des solutions pour parer au plus pressé. Ces structures sont loin d'être satisfaisantes. Elles ont cependant permis de créer 220 places supplémentaires pour des hommes célibataires, le plus souvent à l'aide d'urgence. A chaque ouverture, l'entité Logistique a joué un rôle primordial en proposant des aménagements particuliers et en fournissant les équipements nécessaires.

A Nyon, le Conseil de la Fondation Esp'Asse avait fait en 2010 des plans provisoires pour la construction d'une structure temporaire. Elle devait permettre de loger 60 requérants d'asile, en remplacement des locaux en sous-sol. Face aux oppositions et réactions du voisinage, le projet a été enterré en 2011.

A moyen terme, l'augmentation de la capacité d'hébergement de l'EVAM passe par le développement de son parc immobilier. Des recherches systématiques ont été menées.

Les terrains cantonaux disponibles pour la construction de logements provisoires ont été répertoriés. Ainsi est né le projet de constructions modulaires à Ecublens. Il offrira 120 places en logements individuels en 2013.

La pénurie immobilière

Soulignons ici que plusieurs projets d'achat immobilier n'ont pas abouti, la pénurie générale de logements provoquant une surenchère. Sur un tout autre plan, la stigmatisation des requérants d'asile et une perception négative des activités de l'établissement par une frange de la population ont annihilé des perspectives de vente.

Sur le marché du logement en location, les recherches se sont aussi intensifiées. Toutes les publications des journaux et les sites internet immobiliers sont passés quotidiennement au crible. Des recherches actives sont menées auprès des gérances avec lesquelles l'EVAM entretient de bons rapports.

La pénurie de logements a aussi rendu difficile le départ en bail privé de personnes qui ne dépendent plus de l'EVAM. En début d'année, 603 personnes avec un permis B vivaient au sein des structures d'hébergement de l'établissement. Elles étaient 725 personnes au 31 décembre 2011.

Chantiers et réalisations EVAM

L'EVAM poursuit également les rénovations lourdes de son parc immobilier particulièrement vétuste. Un chantier de rénovation totale d'un immeuble d'habitation a été lancé à la Faïencerie 5, à Yverdon-les-Bains. Les 9 appartements de l'immeuble St-Jean 11, situé à Morges, ont été réhabilités en moins de 3 mois. A Lausanne, dans les immeubles au chemin des Aubépines et au chemin des Diablerets, des studios et des appartements ont été rénovés totalement. Au chemin de la Tour-Grise, deux étages supplémentaires ont été construits, chantier qui se poursuit en 2012 par une rénovation totale des appartements existants.

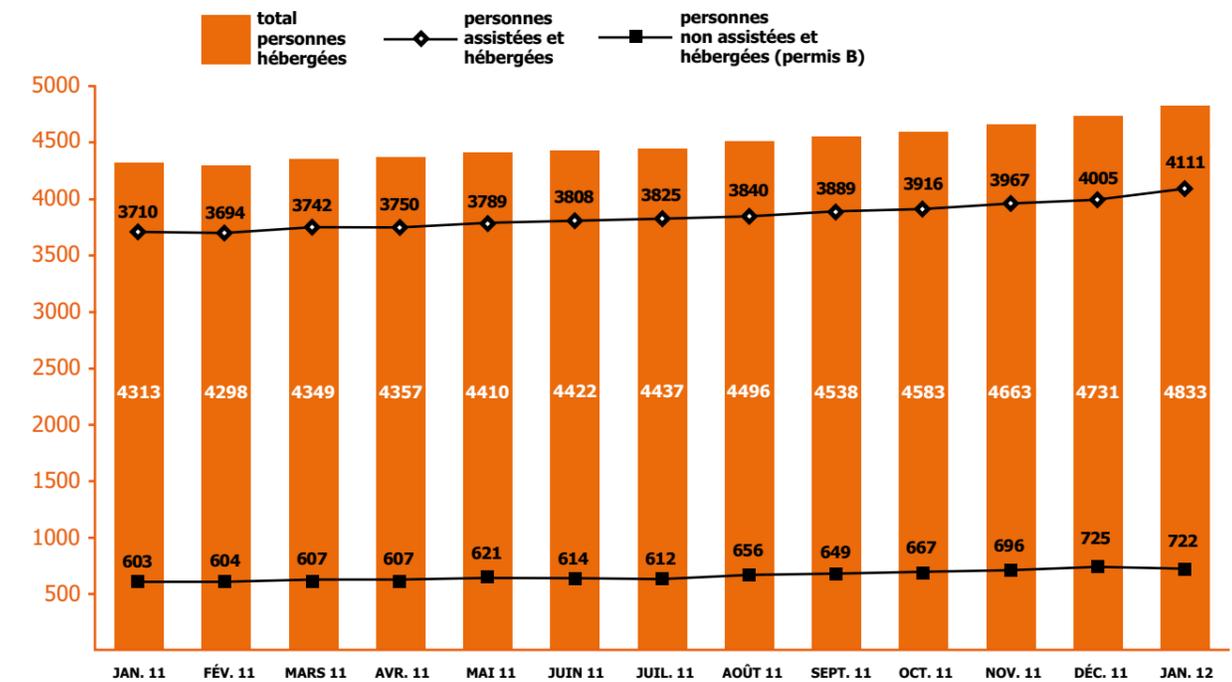
La commune de Leysin a vendu à l'EVAM le foyer Sainte-Agnès qui héberge les migrants. Ce rachat a permis d'engager les travaux nécessaires de mise en conformité avec les normes d'incendie. D'autres projets de rénovation, d'agrandissements et d'acquisitions sont actuellement en cours de réalisation.

Amélioration du suivi de l'entretien

Accompagnant les rénovations, différentes mesures ont été prises pour améliorer l'entretien et la qualité des propriétés de l'EVAM. Un gérant technique a été nommé référent pour chaque immeuble et collabore étroitement avec le concierge. Grâce à cette gestion plus efficace, il devient possible d'anticiper certains problèmes. A travers une meilleure écoute et un traitement des soucis liés aux logements, les relations avec les occupants ont pu être améliorées.

Aujourd'hui encore, l'hébergement reste un des plus gros défis de l'EVAM. L'établissement poursuit avec ardeur l'exploration d'une large palette de solutions.

PERSONNES HÉBERGÉES PAR L'EVAM



4731
personnes hébergées
au 31 décembre 2011
soit :

1082
personnes
en structures
collectives
295
personnes
en abris

3336
personnes
en appartements
18
personnes
à l'hôtel

531
personnes
assistées
mais non logées
par l'EVAM

520
places
d'hébergement
supplémentaires
trouvées en 2011

TAUX D'OCCUPATION DES STRUCTURES D'HÉBERGEMENT COLLECTIF (AU 31 MAI 2012)

Phases	Lieux	Capacité totale selon convention	Occupation effective	Occupation effective en %
Accueil et socialisation	Sainte-Croix	120	146	122%
	Crissier	316	398	126%
Séjour	Lausanne-Chablais	43	52	121%
	Leysin	85	92	108%
	Bex	165	196	119%
Aide d'urgence	Vevey	65	72	111%
	Lausanne - Vennes	85	112	132%
	Lausanne - Coteau-Fleuri	50	51	102%
	Le Mont-sur-Lausanne	66	77	117%
	Orbe	50	52	104%
	Gland	50	52	104%
	Pully	50	54	108%
	Begnins	50	57	114%
	TOTAL		1195	1411

ENCADREMENT

L'afflux a aussi eu une incidence sur les activités liées à l'encadrement. L'exploitation des abris de protection civile s'est avérée gourmande en personnel de surveillance. Pour accueillir les migrants la journée, des structures de jour ont été créées. Les travaux d'utilité publique ont fleuri. Les migrants s'impliquent : ils nettoient, embellissent pour le mieux-être de la population locale. Des liens se tissent, aussi minces soient-ils. De liens, il en est aussi question dans les mesures d'intégration : 2660 personnes permis F et N ont suivi 3931 mesures, pour un taux d'inscription de 101%. Un véritable plébiscite!

Les abris créent des emplois

L'ouverture de quatre abris de protection civile destinés à l'hébergement de nuit a généré la création de structures d'accueil de jour. Leur vocation consiste à offrir un lieu de vie et des activités aux migrants. Ces points de chute répondent aussi à la préoccupation des communes de voir proposer à ces personnes un encadrement pour la journée. Dans ces lieux, les activités des partenaires, notamment des bénévoles sont favorisées.

Le métier d'animateur, peu présent à l'EVAM, a pris de l'ampleur, passant de 3 à 11 postes. Les assistants sociaux, figures plus classiques, ont été rejoints par de nouveaux collègues. L'équipe de cuisine a été mise à rude contribution avec les abris. Les cuisiniers ont préparé et livré les repas sur place. La distribution était assurée par des collaborateurs du programme d'occupation cuisine.

Ces structures d'hébergement d'urgence se sont révélées gourmandes en heures de surveillance. Dans l'immédiat, l'EVAM a fait appel de manière importante aux entreprises de surveillance partenaires. Cette situation revêt un caractère provisoire. A ce sujet, le concept en vigueur stipule que l'un des surveillants en poste est un collaborateur de l'EVAM. En 2012, de nombreux recrutements ont déjà été effectués.

Cours de français toujours plus demandés

Avec l'afflux des arrivées, des cours de français pour nouveaux arrivants ont été mis en place à Bex. Les migrants concernés qui logent également à Vevey et Leysin raccourcissent leur déplacement en se rendant à Bex plutôt qu'à Lausanne.

Cette situation a amené l'EVAM à augmenter aussi la capacité de l'antenne de formation de l'avenue de Longemalle, à Renens, pour les classes de français langue étrangère.

A la demande du Centre social d'intégration des réfugiés, l'offre de cours de français intensifs a été augmentée. Depuis 2011, l'ouverture de cette cinquième classe est scellée par une convention, signe de reconnaissance du travail de qualité effectué par l'EVAM.

Relais internet toujours plus fréquentés

Service ouvert à tous, les relais internet EVAM sont des lieux désormais bien connus. Fin 2011, l'établissement comptait 8 sites, soit 2 de plus qu'en 2010. En l'espace d'un an, l'offre globale en sessions a augmenté de 41%. Conséquence réjouissante, tous les relais ont connu un accroissement de la fréquentation qui fait un bond passant de 43% en 2010 à 73% en 2011.

L'animation des cybercafés a été assurée par 33 requérants d'asile en programmes d'occupation. Ces relais permettent aux usagers de communiquer avec leurs réseaux sociaux, de chercher un emploi ou des informations. Ils traduisent la volonté de l'EVAM de rendre l'usage des outils informatiques et de l'Internet possible au plus grand nombre.

Les mesures d'intégration : un plébiscite

L'intégration et le développement constituent le cœur de métier de l'unité Encadrement. 2659 personnes ont pris part à 3931 mesures. Ceci représente un accroissement de 22% des résultats par rapport à 2010.

Les modules d'intégration et le bilan d'orientation figurent au rang des prestations qui ont connu le développement le plus remarquable. On a recensé 888 personnes, soit 289 de plus qu'en 2010, qui ont pris part à des modules d'intégration donnés par les assistants sociaux. Les trois thèmes les plus prisés étaient les prestations d'assistance, l'emploi et la vie en appartement.

La cellule d'orientation affiche aussi une activité en hausse. Elle officie comme porte d'entrée pour l'ensemble des programmes de formation et d'occupation de l'EVAM ou de prestataires tiers. Ainsi, 855 personnes ont pu faire un bilan. La cellule a proposé des mesures afin que chaque participant puisse évoluer favorablement en vue d'une intégration sur le marché de l'emploi.

Quant au taux d'inscription pour l'ensemble des mesures organisées à l'intention des détenteurs de permis N et permis F, il démontre une progression exceptionnelle : 72% en 2009, 89% en 2010... et 101% en 2011.

Le taux moyen de présence est resté sensiblement semblable à celui des années précédentes et s'établit à 90% en moyenne. Depuis 2011, les enquêtes de satisfaction ont été systématisées à un rythme trimestriel. Il en ressort que 94% des participants sont contents du programme suivi et, parmi eux, 70% se déclarent ravis. Les critiques déplorent avant tout la qualité des locaux et du matériel. Parmi les aspects positifs, les participants apprécient le programme proposé, les contacts humains qui émergent de ces cours et l'opportunité d'avoir une activité.

Foyer pour mineurs non accompagnés : clarifier mission et organisation

Dans le cadre du repositionnement de cette structure, un groupe de projet a travaillé sous la responsabilité conjointe d'une consultante externe et de la responsable du foyer. L'objectif visait à clarifier la ligne éducative et l'organisation du foyer ainsi que sa relation avec l'Office du tuteur général. Le projet suit son cours.

Les travaux d'utilité publique fleurissent

Ce secteur a pris un essor remarquable, notamment dans la région de la Côte et sur le Nord du canton. En 2011, 95 personnes (contre 27 en 2010) ont participé à travers le canton à des travaux qui ont duré entre quelques jours et plusieurs mois. En cours d'année, plus d'une dizaine de communes ont proposé des opérations de nettoyage de rivières, de pâturages ou divers travaux de voirie. D'ordinaire, l'équipement des migrants et les indemnités ont été pris en charge par la commune. L'EVAM a assuré les transports et les repas. La coordination de ces activités ainsi que le recrutement et l'encadrement des participants ont été menés par un coordinateur engagé par l'EVAM et financé par les communes du district de la Côte. Ailleurs, la commune encadre les participants.

Le développement de ces programmes contribue, entre autres, à offrir une occupation qui structure la journée, à donner un sentiment d'utilité en lien avec la société d'accueil, à offrir une activité physique qui favorise le bien-être mental ; en bref, à inverser une logique négative en tentant de créer un pôle positif.



Les personnes qui sont d'accord de s'engager dans des travaux d'utilité publique se confrontent au monde du travail en Suisse et à ses exigences, mais aussi à leur projet et leur rêve de départ. Même si ce n'est que de l'occupation, les migrants acquièrent des compétences, un bout de métier. C'est le cas d'Assef qui aide depuis 10 mois la voirie de Vich. En tant que coordinateur de ces travaux sur la Côte, je constate que ces tâches rythment et équilibrent le quotidien des bénéficiaires. Cela leur permet de voir autre chose que les abris et la structure de jour. Le soir, dans ces abris, le récit des migrants fatigués par une journée de travail améliore l'ambiance. Pascal Bapst et Assef Rezai (Afghanistan)

3931

mesures d'intégration : formations et occupations

2660

participants à l'ensemble des mesures d'intégration

95

participants aux travaux d'utilité publique

855

bénéficiaires de bilan d'orientation

227 600

repas préparés et distribués par le programme d'occupation cuisine

55 892

sessions internet d'une demi-heure

ASSISTANCE

Plusieurs changements majeurs sont entrés en vigueur en 2011. A commencer par un transfert de tâche du Service de la population à l'EVAM: le suivi du mandat de courtage en assurance maladie. Des réorganisations ont été menées: elles concernent les nouveaux arrivants et les personnes à l'aide d'urgence. La nouvelle commande d'assistance financière a aussi été testée. Cette méthode de travail en flux améliore le suivi des délais et le pilotage des suspens mais soulève le problème du «case management». Enfin deux entités ont fusionné, à la satisfaction des collaborateurs et des partenaires.

Une nouvelle tâche: le suivi du mandat à HPR

Sur demande du canton, l'EVAM a repris le suivi du mandat de courtage en assurance maladie attribué à HPR SA. Déjà en charge, ce courtier a remporté à nouveau la mise au concours pour la période de 2011 à 2014.

Avec l'introduction du contrôle comparatif des données, les habitudes de travail du courtier ont été modifiées. Chaque mois, HPR est tenu de délivrer à l'unité Assistance deux fichiers détaillés. L'un concerne la gestion du sociétariat, soit les affiliations, désaffiliations et le paiement des primes par l'EVAM. L'autre contient la prise en charge des factures des prestataires de soins et l'encaissement des remboursements auprès des assurances maladie. L'EVAM vérifie la concordance de tous les éléments ainsi que des factures avec les bases légales et réglementaires en vigueur puis procède aux paiements. Le suivi de ce mandat permet de garantir l'échange d'informations et le contrôle des coûts.

Quant au fonctionnement du réseau de santé FARMED, il reste inchangé. La prise en charge médico-sanitaire repose sur un système spécifique. Le centre de santé infirmier de la Policlinique médicale universitaire reste le premier filtre, avant le médecin de premier recours. Ce système doit encore être affiné.

Décentralisation de l'aide d'urgence

Face à l'augmentation des demandes d'aide d'urgence observée ces dernières années, une décentralisation de l'assistance financière s'imposait. Depuis février 2011, les personnes à l'aide d'urgence qui renouvellent leur attestation au Service de la population (SPOP) ne passent plus au centre de prestations de Lausanne. Elles se rendent directement dans l'une des trois antennes de Lausanne, Clarens ou Yverdon-les-Bains. Les personnes vulnérables en appartement reçoivent ainsi leur assistance financière à l'antenne à laquelle elles sont rattachées, selon les mêmes modalités qu'un requérant d'asile assisté.

Centralisation du traitement des arrivées

Les personnes attribuées au canton de Vaud se rendent d'abord au Service de la population. Depuis 2011, elles sont

attendues le même jour à l'antenne de Lausanne et non plus sur le site où elles seront logées. Là, un collaborateur administratif réalise une photo et un entretien standard. Cette méthode permet une récolte d'information homogène et garantit à chacun une égalité de traitement. Ainsi l'EVAM se donne les moyens d'avoir d'emblée une bonne vision de la situation de la personne tout en libérant des ressources sur le terrain.

Fusion réussie entre deux entités

Jusqu'en 2011, trois entités composaient l'unité Assistance: Assistance et revenus, Administration des frais médicaux et Suivi des populations. Les deux dernières ont fusionné. Cette réorganisation a eu un effet positif sur le cahier des charges des collaborateurs. Il s'est étoffé, leur permettant d'accéder à de nouvelles compétences et responsabilités. Ainsi quatre portefeuilles ont été créés et chaque collaborateur a opté pour deux spécialisations. Nos nouveaux gestionnaires de portefeuille traitent les frais dentaires, les personnes assistées et affiliées à titre individuel, les frais hors-LAMAL et les déclarations d'accident. La motivation du personnel a fait un bond en avant constaté également à travers une plus grande précision dans l'exécution des tâches. Au final, l'image de l'EVAM auprès du groupe de partenaires s'en est trouvée nettement améliorée. Cette nouvelle entité se présente sous le nom de Suivi des populations.

Tests pour la nouvelle commande d'assistance financière

L'amélioration du service, de la rapidité d'exécution et de la livraison des prestations d'assistance financière reste au centre des préoccupations de l'unité Assistance.

En 2011, le projet de la nouvelle commande d'assistance financière est entré dans une phase de développements et de tests. Cet outil, plus convivial et intuitif, permet aux administratifs en antenne de mieux saisir les données récoltées lors des entretiens mensuels avec les bénéficiaires pour l'assistance financière.

Le système déclenche des sous-processus attribuant des actions à réaliser par les différents intervenants (Fichier central, Placement, groupe Emplois et Revenus, etc.). Cette méthode de travail en flux devrait améliorer le suivi des délais et le pilotage des suspens. Les essais ont cependant mis en évidence le problème de la gestion des cas de manière coordonnée (case management) sans cependant le résoudre.

Petit détour historique. Au temps de la FAREAS, toutes les tâches se concentraient sur l'assistant social qui seul détenait une image de la personne, ne garantissant pas une égalité de traitement d'une antenne à l'autre.

En 2006, l'introduction de la nouvelle organisation matricielle avait permis de rompre avec les anciens réflexes et pratiques. La figure administrative et sociale du requérant avait alors été scindée selon les angles proposés par les différents métiers. Il n'empêche, si l'égalité de traitement a pu devenir une réalité, la vision globale du bénéficiaire s'est perdue dans la segmentation des approches analytiques.

La nouvelle commande d'assistance financière contribue au rétablissement du lien entre les métiers. Cette méthode devrait montrer de façon transparente le flux des tâches à accomplir, pointer sur l'éventuel blocage et le résoudre cas par cas. Reste une question centrale: quels ajustements appliquer pour maintenir l'égalité de traitement tout en intégrant les apports du «case management»? Affaire à suivre.



Je représente le premier contact avec l'EVAM, quelle que soit la demande des migrants. En qualité de collaboratrice accueil et orientation, je suis là pour répondre aux questions et trouver des solutions à leurs problèmes, petits ou plus conséquents. Parfois, lorsque je ne peux pas entrer en matière sur la demande d'une personne, la tension devient vive. En général, j'entretiens de bonnes relations avec les bénéficiaires. Estelle Dumusc et Baskaran Sivagnanam (Sri Lanka)

saisis et validés par le groupe Fichier Central, entité Suivi des populations

42 248 documents

saisis et validés par le groupe Administration des Frais Médicaux, entité Suivi des populations

6653 mutations pour

4057 affiliés en assurance collective

4726 factures médicales

3618 factures de

240 affiliés à titre individuel

traités par l'entité Assistance et revenus

25 524 rendez-vous pour l'assistance financière

59 848 décomptes d'assistance

SECTEURS

Vu de l'EVAM, le canton de Vaud est divisé en trois secteurs. A leur tête, des responsables qui sont les ambassadeurs de l'établissement sur le terrain. La volonté de privilégier le partenariat, l'un des objectifs du plan stratégique 2009-2011, se confirme largement. Au travers des activités proposées, des liens émergent entre les migrants et la société d'accueil. Favorisant ces partages interculturels, les groupes de bénévoles de l'EVAM sont un maillon précieux.

L'ouverture d'abris de protection civile, l'engorgement des structures d'hébergement collectif ainsi que le placement des migrants dans des lieux ne correspondant pas à leur statut ont représenté un véritable défi de gestion quotidienne sur le terrain. Mécontentement et incivilités de certains migrants, stigmatisation des requérants d'asile, surcharge de travail des collaborateurs de l'EVAM sont des phénomènes exacerbés dans le contexte de 2011.

Les responsables de secteur ont redoublé d'initiatives, collaboré avec les partenaires associatifs et institutionnels, resserré les liens avec les élus locaux pour garantir la meilleure cohabitation possible entre migrants et population locale. Plusieurs projets ont contribué à tendre des ponts :

- La mise en place de relais internet animés par les migrants et à disposition du public.
- Des échanges menés dans les foyers EVAM par l'association Co-Habiter pour parler du racisme et éviter le piège de la victimisation systématique des requérants d'asile.
- Les travaux d'utilité publique proposés aux migrants en partenariat avec les communes. A ce titre et hormis les innombrables nettoyages de lieux publics, 2011 fut incontestablement l'année des mosaïques. Sur l'ensemble du canton, quatre fresques à plusieurs mains sont nées de la collaboration avec la bien-nommée association «EmbelliMur». La symbolique de la mosaïque prend ici tout son sens : chaque morceau cassé retrouve sa place dans un nouvel ensemble.
- La culture d'un potager comme moyen pour lutter contre le sentiment de déracinement, l'inactivité et l'isolement. Afin de favoriser l'intégration sociale des personnes migrantes, l'Entraide Protestante (EPER) a mis à leur disposition des jardins familiaux durant la belle saison. L'EVAM a soutenu ce projet, créant le lien avec ses bénéficiaires. Des ateliers de jardinage et des moments d'échange ont fait partie de cette action menée à Ville-neuve, Yverdon et en 2012 à Lausanne.

Si l'EVAM surveille ses structures, il ne se substitue pas à la police. Les partenariats, à titre préventif, ou les interventions, pour sécuriser un site ou une situation, font partie des collaborations de l'EVAM.

En 2011, on relèvera aussi l'intensification de la collaboration avec la Haute Ecole de travail social et de la santé. (EESP). Cette année, en plus des trois cours déjà proposés, les étudiants ont pu faire une visite de terrain.

Enfin, l'EVAM peut compter sur des groupes de bénévoles qui s'engagent, souvent au sein des foyers, dans le soutien aux migrants. Cafés-contacts, vestiaires, sorties récréatives, fêtes, journées d'information et d'échanges, atelier de couture, accompagnement, écoute ou encore soutien juridique. La liste n'a rien d'exhaustif. Régulières ou ponctuelles, les activités foisonnent et à chaque fois, elles sont une occasion de créer ces ponts entre la population locale et les demandeurs d'asile. Pour leur créativité et leur engagement, l'EVAM rend ici hommage à ces bénévoles.

SECTEUR NORD ET OUEST

De nombreux travaux utiles pour la communauté ont été organisés dans tout le secteur : des migrants créateurs, embellisseurs et beaucoup de migrants nettoyeurs. Un foisonnement de partenariats ponctuels, nouveaux ou durables, ont rythmé l'année. Sur la Côte, un coordinateur financé par les communes a été engagé pour ce type de projets. Avec la fermeture annoncée de l'abri de Nyon et pour absorber les nouvelles arrivées de requérants, deux abris ont aussi ouvert. L'accueil du projet par la population a été diamétralement différent. Dans les deux cas, au final, la cohabitation se passe bien.

Les abris de la Côte et celui d'Orbe

L'abri de protection civile de Nyon a traversé des heures difficiles, avec, en toile de fond, la problématique de la drogue. L'EVAM a toujours fait face, collaborant activement avec divers partenaires. A la demande de l'établissement, 70 policiers et gendarmes ont fait une fouille dans l'abri. Les investigations ont montré que plusieurs résidents s'adonnaient au trafic de stupéfiants. Afin d'apaiser les relations avec le voisinage, une rencontre a été organisée. Tour à tour, la Municipalité, la police, le procureur et l'EVAM ont démontré qu'ils travaillaient de concert dans la lutte contre le trafic de drogue.

Pour palier à la promiscuité, le nombre de places dans l'abri a été réduit de 130 à 80. D'un commun accord entre l'EVAM et la Municipalité, l'abri a fermé ses portes en février 2012, donnant à l'EVAM le temps nécessaire pour trouver de nouvelles structures.

L'afflux continuant, le Conseil d'Etat a réquisitionné en mai l'abri de Gland. Malgré la collaboration de la Municipalité pour accueillir 50 migrants, un front d'opposition populaire s'est forgé. La séance d'information organisée par l'EVAM a eu lieu dans une salle chauffée à blanc, acquise à la cause des opposants, sans débat possible. Pour l'ouverture de la structure, de nombreuses mesures avaient été prises, surtout au niveau de la sécurité. Les requérants sont arrivés dans le calme, sous haute surveillance. Un mois plus tard, des voisins se demandaient s'ils étaient bien là !

L'implication d'une équipe de bénévoles a aussi favorisé la détente de la situation.

A Orbe, la Municipalité a d'emblée joué la carte de la solidarité entre communes. La population a suivi. La ville d'Orbe a été choisie dans une volonté de répartir le plus équitablement les demandeurs d'asile sur le territoire.

La Côte, les travaux d'utilités publiques et son coordinateur

Avec l'exploitation de nouveaux abris sur la Côte, les liens avec les autorités communales se sont resserrés. Résultat de cette bonne collaboration, les travaux utiles à la communauté ont pris de l'ampleur. A tel point que les communes du district de Nyon se sont distinguées par le financement d'un poste à l'EVAM destiné à la coordination de ces projets.

Nyon a proposé deux programmes : le nettoyage du lit de trois rivières et le débroussaillage de pâturages. A Arzier, quatre équipes de quatre migrants ont aidé à l'entretien d'espaces verts et au nettoyage de sentiers. A Vich, Le Vaud et Prangins, les participants se sont rendus utiles auprès de la voirie. Un ancien chenil à Gland a pu être réhabilité grâce aux coups de mains de six migrants.

Fédérateurs : le foot, le 1er Août à Moudon et la mosaïque

Dans ce secteur, les matchs de football ont aussi été à l'honneur. Sous son angle fédérateur, ce sport a donné lieu à des rencontres amicales et valorisantes pour les participants. A Sainte-Croix, l'équipe des requérants d'asile s'est mesurée aux autorités communales. Une équipe de migrants logés dans les abris de la Côte s'est constituée. Elle a pris part au tournoi populaire du FC Prangins réunissant 36 formations et a joué contre les autorités communales de Gland. Dans la région d'Orbe, l'EVAM s'est inscrit à un tournoi entre institutions publiques.

La présidente de la Confédération a célébré la Fête du 1er Août à Moudon. Arrivant en hélicoptère, Micheline Calmy-Rey a vu du ciel une croix blanche humaine. Elle était composée par une centaine d'enfants de l'EVAM portant écusson et drapeau suisses.

L'expérience de la mosaïque menée en 2010 à Sainte-Croix s'est démultipliée. A Moudon, un mur d'un établissement scolaire s'est transformé en fresque colorée de 40m². A Prangins, c'est un bâtiment public de la plage de Promenthoux qui s'est ainsi paré.

Yverdon-les-Bains : tartines, soupes et loi routière

Le parvis de la gare de la ville thermale a été le théâtre de deux actions auxquelles ont participé plusieurs institutions sociales yverdonnoises. L'EVAM en faisait partie. Avec «Tartinez, mangez, souriez», les passants étaient invités à commencer sainement la journée. En décembre et jusqu'à Noël, les «Soupes d'ici et d'ailleurs» ont offert en début de soirée des moments de convivialité.

Toujours à Yverdon, quinze requérants formés par la police ont participé à «Rue pour tous», faisant la loi routière durant une journée où certaines rues étaient offertes aux piétons. Cette nouvelle collaboration a été une heureuse surprise pour tous et en particulier pour la police qui a, depuis lors, renouvelé le partenariat avec l'EVAM pour d'autres manifestations.

Sainte-Croix : un foyer qui foisonne d'activités

Au Nord du canton aussi, des migrants ont débroussaillé des forêts et nettoyé un pâturage à Baulmes, apportant une contribution utile à la communauté.

Le foyer de Sainte-Croix développe et soigne un réseau remarquable de partenaires. Il en résulte chaque année un programme riche en manifestations, au sein de l'EVAM ou extra-muros. En 2011, un groupe nouveau de bénévoles est venu en soutien aux écoliers du foyer, créant ainsi des ponts entre l'école et les parents. Depuis 3 ans, l'Ecole de cirque de Sainte-Croix dresse en été son chapiteau dans l'enceinte du foyer et invite les migrants à la répétition générale. Ce sera dorénavant son site ordinaire d'implantation. Un choix délibéré, pour rapprocher et relier les populations locales aux demandeurs d'asile.

SECTEUR EST

Le foyer de Bex a mis la créativité à l'honneur. Une mosaïque, fruit de collaborations, recouvre un bâtiment public. La 12e édition de Bex & Arts a vécu une première. Une œuvre a franchi les frontières du parc officiel pour s'enraciner dans le jardin du foyer. Elle est toujours à voir, à côté d'une structure de jeux édifée pour les enfants. A Vevey, près de la gare, une nouvelle maison de quartier fait la part belle aux migrants.

Bex, année créative

La triennale Bex & Arts 2011 a pris l'allure d'une rencontre entre artistes et requérants. Une installation a franchi les frontières du parc officiel de l'exposition pour s'enraciner dans le jardin du foyer : Une première depuis 33 ans ! Sur le thème «Territoires», cette œuvre de Maria E. Gonzales, réflexion sur la perception mouvante des Etats-nations, leurs interactions et les inégalités sociales, a été offerte au foyer par l'artiste d'origine cubaine. Les requérants d'asile ont fait le chemin inverse par des interventions au sein de l'exposition, à l'invitation de plusieurs artistes.

Dans le parc du foyer, non loin de la sculpture, une structure de jeux a été édifée pour le plus grand bonheur des enfants qui forment un tiers des habitants du site.

Pour la seconde année consécutive, six résidents du foyer ont travaillé pendant 15 jours dans les Alpes vaudoises. Cette occupation estivale avait pour but de favoriser la nidification du tétras-lyre (petit coq de bruyère) et contribuer à l'élimination des plantes exogènes envahissantes. L'opération s'est déroulée sous la direction du Service des forêts de la commune d'Ollon et de la Diana vaudoise, association de chasseurs à l'origine du projet.

Une mosaïque collective recouvre depuis l'hiver 2011 l'édicule du parc Ausset, en plein centre de la Cité du sel. Ce projet d'envergure a réuni, durant plus de deux mois, 80 élèves des écoles de Bex, une professeure motivée, l'association «EmbelliMur» et onze requérants d'asile. Certains ont particulièrement impressionné par leur enthousiasme, leur assiduité et leur minutie.

Les relais internet EVAM les plus prisés

Des relais internet ont été inaugurés en début d'année à Bex et à Leysin. Les 6 postes informatiques permettent aux migrants et à la population locale de surfer gratuitement. Face au succès immédiat, les trois heures d'ouverture journalière ont été doublées.

Vevey: Une maison de quartier innovante

A Vevey, la nouvelle Maison de quartier de Plan Dessous s'est ouverte aux migrants. Inaugurée en mars 2011, elle dispose d'un cybercafé géré par une requérante d'asile en programme d'occupation. Cette personne a aussi pour tâche d'accueillir tous les usagers du site. Son cahier des charges devrait s'étoffer par une plus grande participation aux activités qui font vivre le lieu. A ce titre, ce projet laisse percevoir le réel souci des autorités d'œuvrer à la cohésion sociale. Cette structure est réservée un jour par semaine aux résidents du foyer d'aide d'urgence de Vevey.

SECTEUR LAUSANNE

Les rénovations du foyer de Crissier ont pris fin après 18 mois de travaux. Un petit relais internet y a trouvé sa place, malgré une capacité d'accueil qui a explosé, passant de 308 places officiellement prévues à 400 lits. La pénurie est telle que deux abris de protection civile ont été ouverts dans ce secteur. Dans les forêts, au skatepark ou au cimetière, des travaux utiles à la collectivité ont permis aux migrants de créer des liens avec la société d'accueil. Quant aux divers partenariats, mentionnons la nouvelle collaboration avec l'Ecole Internationale pour offrir des loisirs aux enfants de Crissier.

Le foyer de Crissier rénové

Au terme de rénovations qui ont duré une année et demi, le foyer d'accueil et socialisation de Crissier a inauguré ses nouveaux locaux administratifs. A la faveur de ces travaux, le centre de santé infirmier de la Polyclinique médicale universitaire a repris ses activités dans des quartiers neufs. Les bénévoles, qui travaillaient en sous-sol, ont également bénéficié d'un local avec fenêtres qui accueille le vestiaire et les cafés-contacts.

A la fin de l'été, pour couronner ces rénovations, le foyer était à la fête. Population et autorités locales étaient invitées à un programme riche, sur le parking transformé en vraie place du village. Un voyage culinaire et musical, rythmé par les djembés africains, les langueurs orientales et le chanteur K qui a baladé le public d'un univers à l'autre.

Pour clore l'année, et tandis que les places d'hébergement faisaient cruellement défaut, un relais internet avec quatre postes a ouvert ses portes, le huitième pour l'EVAM.

Capacité d'accueil augmentée et ouvertures d'abris

Pour absorber l'afflux, deux abris de protection civile ont été ouverts dans ce secteur. En février, l'abri de Coteau-Fleuri a permis de loger 60 migrants. En août, 50 places supplémentaires pour la nuit ont été créées au Mont-sur-Lausanne. Une structure de jour a été mise en place au chemin des Boveresses, à Lausanne, afin d'accueillir ces personnes durant la journée.

En visite dans le canton de Vaud le 11 octobre 2011, la conseillère fédérale Simonetta Sommaruga a rencontré des responsables du dossier de l'asile, des représentants de l'EVAM et des requérants. Elle a démarré son programme par la visite du foyer de Crissier. La conseillère fédérale a pris connaissance des conditions d'hébergement suite à l'augmentation des demandes d'asile et des prestations prévues pour les migrants.

Au terme de l'année, l'EVAM a dû augmenter la capacité d'accueil du foyer de Crissier, passant de 308 places officiellement prévues à 400 lits.

Collaboration avec la police

L'EVAM opère une surveillance de ses propres structures. Il ne se substitue cependant pas à la police.

Ainsi, le foyer d'aide d'urgence à Vennes a fait l'objet en automne d'une opération policière. Elle a fait apparaître que plusieurs hommes qui y logeaient s'adonnaient au

trafic de drogue et à différents vols. Pour l'EVAM, c'est une façon d'envoyer un message clair que les requérants ne bénéficient d'aucune impunité.

Travaux utiles et visibles

Pour la troisième fois en un peu plus de trois ans, une soixantaine de résidents du foyer de Crissier ont assaini en mai les bois qui entourent leur site.

En juin, c'était au skatepark de Sévelin de faire peau neuve, entièrement nettoyé sous la supervision du programme d'occupation en techniques d'entretien de l'EVAM. La Ville de Lausanne a également occupé huit migrants durant trois mois. Ils ont récolté 28 tonnes de déchets dans les forêts et les trois cours d'eau de la capitale vaudoise. Au cimetière lausannois de Montoie, des requérants ont contrôlé 2000 stèles pour écarter un danger de descellement. A la Bourdonnette, des jeunes du quartier ont rejoint des migrants pour colorer durablement par une mosaïque un passage sous-terrain reliant le quartier populaire au métro M1.

Des partenariats solides

Les échanges avec l'Ecole internationale de Lausanne qui ont démarré au printemps ont rapidement pris un bel essor. Enfants privilégiés de l'Ecole et population enfantine de l'asile à Crissier ont partagé de multiples activités récréatives: excursions, tournois de football et de basket, confection de biscuits, ateliers de création pour décorer les conteneurs à poubelle placés devant le foyer, jeux et après-midi disco. Sous l'impulsion d'un animateur bénévole proche de l'Ecole internationale qui coopère étroitement avec un assistant social du foyer, des enseignants ont rejoint les rangs des bénévoles.

La collaboration avec la Protection civile pour la formation de leurs cadres de l'unité assistance se poursuit. Cinq fois l'an, un exercice à l'échelle 1/1 se déploie consistant à évacuer puis prendre en charge dans un abri un groupe de migrants volontaires. Les jeux proposés pour passer l'après-midi ainsi que le repas en fin de journée constituent aussi des moments d'échanges privilégiés.



Etre intendant nécessite une ouverture d'esprit. Il faut de l'empathie sans verser dans la sympathie. La clé à mes yeux, c'est le respect. Je respecte ces personnes et elles en font de même. J'ai la chance d'être un migrant ; cela m'aide beaucoup dans ma fonction. A l'EVAM, je découvre pourtant la migration sous un autre visage. Christian Negem et Mamadi Touray (Gambie)

EN IMAGE AU CŒUR DES PROGRAMMES D'OCCUPATION ET DE FORMATION

Les photos et témoignages exposés montrent des couples migrants-collaborateurs. La série d'images a été recueillie par le photographe Hugues Siegenthaler sur les sites de formation de l'EVAM. Elles font partie d'une collection de vingt portraits en duo qui sont publiés sur le site internet de l'EVAM www.evam.ch sous l'onglet «Galerie». Des duos troublants: le premier coup d'œil ne permet parfois pas de discerner le migrant du collaborateur.

Toutes les formations de l'EVAM sont certifiées EduQua, label suisse des formations continues.



Je suis content d'étudier la cuisine dans un espace dynamique, dans la bonne humeur et avec des relations cordiales. Delshad Mahmoudi, Iran **L'intégration commence par la langue et se poursuit à travers le travail. Ici on travaille et on en parle; on apprend à travailler «à la Suisse», on favorise l'intégration. Lorsque le travail en équipe est un moyen d'intégration, la différence fait notre force.** Fabien Raux, encadrant cuisine

18

cours de français et de culture générale

286
personnes

cuisine
108
personnes

techniques d'entretien

39
personnes

aide à la recherche d'emploi

349
personnes

communication

12
personnes

peinture

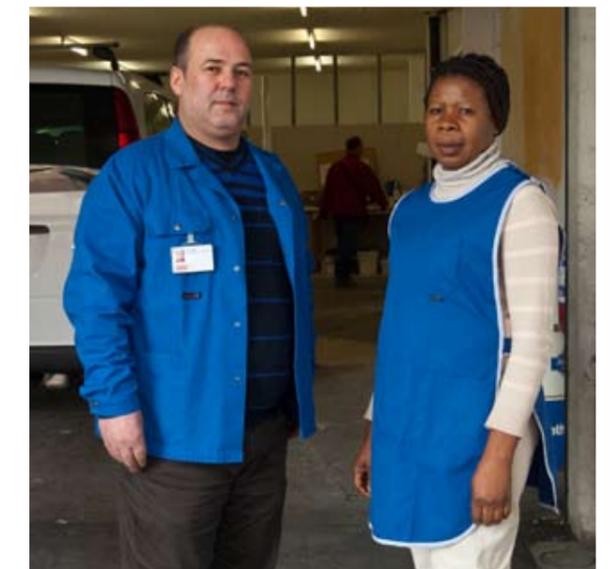
33
personnes

santé-social

38
personnes

19

Je suis moi-même étranger et me sens proche de ces personnes. Avec ce travail, j'ai le sentiment d'être utile à la société. En plus, je veux changer le monde et l'EVAM me le permet. Emin Reka, coordinateur programme d'occupation Techniques d'entretien **Ce que je fais est utile pour l'intégration et aussi pour trouver du travail en Suisse.** Ablewa Sodjati, Togo



Surmonter les difficultés, entendre et dire des sons inconnus, écrire de gauche à droite, s'orienter dans un monde nouveau... Tout à réapprendre! Et plus loin, reconnaître l'autre et se sentir reconnu, accepter et se sentir accepté. Rester soi-même mais aussi s'adapter. Jean-Bernard Modoux, chef d'équipe des enseignants de français **Le projet d'un bâtiment qui rassemble toute l'école est stimulant! Etre tous ensemble, c'est avoir plus de possibilités de parler le français. C'est aussi apprendre les autres cultures et la culture suisse, découvrir les différences et les ressemblances, comprendre qu'au-delà des diversités tout le monde est simplement humain.** Zarin Khan, Pakistan



Il m'est arrivé des choses qui ont bouleversé ma vie et mon orientation professionnelle. Ingénieur-mécanicien de formation, je suis maintenant en stage au CHUV. Mon emploi idéal pour le futur: technicien en salle d'opération. Gervais Njiongo Dongmo, Cameroun **Accompagner les personnes, les aider à construire un avenir, les voir surmonter les obstacles apporte une grande satisfaction. Ce processus prend du temps. Rien n'est gagné d'avance. La rencontre avec un employeur peut être un moment décisif. Nous veillons à créer des ponts entre les migrants et le monde du travail.** Francine Kalume, cheffe d'équipe du groupe emploi



Deux qualités - parmi tant d'autres - que j'apprécie, en particulier, chez mes collègues requérantes et requérants d'asile: le courage et l'humour. Omar Odermatt, responsable de la rédaction du blog Voix d'Exils **Le blog Voix d'Exils est pour moi le lieu des idées, de la connaissance, de l'information, de la science et de l'expression libre. C'est aussi le lieu où nous côtoyons des professionnels qui nous expliquent les techniques du journalisme et nous aident à améliorer notre niveau de français ce qui nous ouvrira les portes de l'emploi.** Anush A., Arménie

J'apprécie ce que je fais et je me sens bien. Ça m'apporte beaucoup car je n'avais pas d'activité. Me réveiller chaque matin avec un but, c'est très motivant. Sans ce programme d'occupation, je n'aurais jamais approché la peinture. J'espère pouvoir trouver un apprentissage ou un travail dans ce domaine. Christian Nkana, République Démocratique du Congo **J'aime enseigner, transmettre ce que je sais, partager avec des personnes d'une autre culture, faire leur connaissance, les soutenir.** Frank Fulminet, coordinateur programme d'occupation peinture



Ce qui me plaît particulièrement, c'est de permettre à des personnes étrangères de s'insérer dans le monde du travail et, d'une manière plus générale, de s'intégrer dans notre société. Sylvie Besson, infirmière formatrice **Je suis ravie de participer à la formation santé-social durant laquelle j'acquière les bases pour trouver un emploi dans un EMS.** Helen Onhenhen, Nigeria



LE RAPPORT FINANCIER

L'ouverture de structures provisoires se traduit en chiffres par une hausse globale des prestations fournies, notamment les charges de l'assistance, de l'hébergement, du personnel ainsi que les frais de surveillance. L'exploitation d'un abri de protection civile – à plus forte raison de cinq – est sans équivoque bien plus onéreuse qu'un foyer hors-sol. La plus forte variation dans les comptes 2011 est liée à la reprise du mandat du courtier en assurance HPR SA. A noter aussi que le fonds de rénovation a été liquidé en faveur d'une nouvelle méthode de financement des rénovations qui prennent de l'ampleur.

Les frais d'exploitation des structures d'hébergement ont considérablement augmenté. En rapport avec le nombre de personnes hébergées, l'ouverture des structures d'urgence en abri de protection civile est coûteuse lorsqu'on la compare à un foyer hors-sol.

En cours d'année, un mécanisme d'ajustement a été déclenché. Un financement cantonal supplémentaire de 5 millions a été alloué à l'EVAM pour assurer sa mission.

La variation la plus significative dans les comptes relève de la reprise d'un mandat jusque-là dévolu au Service de la population. Suite à une décision du canton, le paiement des factures du courtier en assurance maladie HPR a été transféré à l'EVAM. Le mandat confié au courtier englobe le traitement de l'affiliation obligatoire de l'ensemble des bénéficiaires de l'EVAM et la gestion de leurs frais de santé. L'intégration des charges inhérentes à ce mandat ainsi que les honoraires du courtier ont débouché sur un budget complémentaire de 17 millions de francs.

La rénovation du parc immobilier de l'EVAM continue sur sa lancée. En 2011, 8 millions de francs ont été investis (contre 5,5 millions de francs en 2010), en particulier pour les immeubles à la rue de la Faïencerie 5, à Yverdon-les-Bains, et au chemin de la Tour-Grise à Lausanne.

L'annexe aux comptes fait ressortir la liquidation au 31 décembre 2011 du fonds de rénovation alimenté depuis plusieurs années. Pour l'année 2012, le financement des travaux de rénovation passe par des emprunts garantis par l'Etat de Vaud. Ce changement de pratique a amené une rétrocession à l'Etat de plus de 2 millions de francs correspondant à la dissolution dudit fonds.

COMPTE D'EXPLOITATION AU 31 DÉCEMBRE en francs suisses

Produits	Exercice 2011	Exercice 2010
Financement cantonal	93'128'674.67	71'045'624.63
Produits d'hébergement	5'889'434.91	5'660'336.15
Produits frais médicaux	837'381.50	965'487.50
Autres produits - facturations diverses	1'079'851.85	851'651.95
Revenus des requérants	3'248'060.35	3'564'999.95
Produits divers	18'901.12	38'141.31
Total des produits	104'202'304.40	82'126'241.49

Charges

Charges d'assistance	18'032'349.56	16'556'177.42
Loyers et charges d'appartements, foyers et locaux	23'851'530.97	22'238'381.99
Frais de rénovation des immeubles EVAM	8'057'212.05	5'500'337.18
Electricité des appartements, foyers et locaux	1'894'641.25	1'927'093.94
Frais médicaux (y. c. honoraires courtier)	19'135'851.96	2'501'988.90
Charges du personnel	27'548'338.01	25'457'265.10
Frais de surveillance	5'772'410.13	4'050'004.50
Frais d'exploitation des programmes d'occupation	1'348'983.48	1'198'038.83
Frais des véhicules	155'916.85	254'638.16
Assurances et taxes	278'837.90	251'235.90
Développements et exploitation de l'informatique	2'268'875.14	2'165'508.08
Honoraires de tiers	215'035.15	130'089.63
Frais de télécommunications	119'171.37	106'075.70
Frais d'administration divers	315'741.17	308'626.04
Pertes sur débiteurs	231'608.09	419'579.40
Intérêts et frais bancaires	404'599.76	379'076.16

Amortissement des immobilisations	880'641.57	517'391.79
Attributions ordinaires au Fonds de rénovations	874'114.00	867'960.00
Dissolution du Fonds de rénovations	-8'057'212.05	-5'500'337.18
Dissolution du Ducroire	0.00	-350'000.00
Dissolution provision électricité Clarens	-60'000.00	0.00
Dissolution du Fonds de régulation loyers Chablais 49	-605.00	-552.00
Total des charges	103'268'041.36	78'978'579.54

RÉSULTAT D'EXPLOITATION	934'263.04	3'147'661.95
--------------------------------	-------------------	---------------------

PROFIT ET PERTES AU 31 DÉCEMBRE en francs suisses

	Exercice 2011	Exercice 2010
Résultat d'exploitation	934'263.04	3'147'661.95
Charges extraordinaires	1'439.71	0.00
Charges exercices antérieurs	3'795.95	4'519.95
Ajustement des valeurs d'immeubles	0.00	-762'000.00
Produits extraordinaires	-15'417.50	-35'773.60
Produits exercices antérieurs	-2'399.10	0.00
Attributions aux provisions et réserves	145'000.00	3'782'523.65
Dissolutions des provisions et réserves	-120'000.00	0.00

RÉSULTAT DE L'EXERCICE (excédent de recettes)	921'843.98	158'391.95
--	-------------------	-------------------

BILAN AU 31 DÉCEMBRE en francs suisses

Actif	Exercice 2011	Exercice 2010
Actifs circulants		
Liquidités	4'855'713.86	4'326'133.72
Caisses	44'196.25	28'627.60
Comptes de chèques postaux	69'963.66	83'434.57
Banques	4'741'553.95	4'214'071.55
Transitoires	23'048'559.68	18'608'509.47
Assistance versée d'avance	976'945.20	924'209.85
Actifs transitoires divers	256'652.28	159'234.63
Actifs transitoires Etat de Vaud	21'814'962.20	17'525'064.99
Actifs réalisables à moyen terme	815'003.85	305'630.05
Débiteurs	2'984'192.47	
Du croire	<u>-2'850'000.00</u>	134'192.47
Débiteurs divers	218'797.64	158'215.22
Compte-courant HPR	462'013.74	0.00
Actifs immobilisés		
Immobilisations	28'521'158.34	27'457'083.31
Mobilier de bureau	1'626'811.67	
Fonds d'amortissement du mobilier de bureau	<u>-1'347'917.55</u>	278'894.12
Matériel et outillage	232'964.95	
Fonds d'amortissement du matériel et outillage	<u>-187'319.00</u>	45'645.95
Véhicules	1'030'880.95	
Fonds d'amortissement des véhicules	<u>-557'572.57</u>	473'308.38
Matériel informatique	1'767'043.16	
Fonds d'amortissement du matériel informatique	<u>-1'686'226.06</u>	80'817.10
Infrastructures	2'286'326.13	
Fonds d'amortissement infrastructures	<u>-694'433.34</u>	1'591'892.79
Immeubles	26'050'600.00	25'866'000.00
TOTAL DE L'ACTIF	57'240'435.73	50'697'356.55

24

BILAN AU 31 DÉCEMBRE en francs suisses

Passif	Exercice 2011	Exercice 2010
Fonds étrangers		
Dettes à court terme	33'377'683.55	18'226'356.73
Compte-courant Etat de Vaud	25'726'971.87	13'940'074.46
Créanciers - Assistance indue	0.00	8'624.30
Créanciers - Divers	7'315'727.19	3'893'404.50
Créanciers - Employeurs & caisse de compensation	334'984.49	384'253.47
Transitoires	614'171.40	507'549.55
Passifs transitoires divers	449'210.75	412'122.00
Passifs transitoires service du personnel	164'960.65	95'427.55
Dettes à moyen et long terme	17'094'853.80	17'309'039.85
Emprunts hypothécaires et autres	4'352'741.80	4'566'927.85
Emprunts sous garantie de l'Etat	5'000'000.00	5'000'000.00
Créance postposée de l'Etat de Vaud	7'742'112.00	7'742'112.00
Provisions	1'679'602.00	10'930'723.47
Fonds de rénovations des immeubles	0.00	9'276'967.47
PPE - Fonds de rénovations	54'329.00	52'878.00
Divers risques	1'625'273.00	1'600'878.00
Fonds propres	4'474'124.98	3'723'686.95
Fonds d'égalisation	3'552'281.00	3'565'295.00
Excédent de recettes	921'843.98	158'391.95
TOTAL DU PASSIF	57'240'435.73	50'697'356.55

25

	Exercice 2011	Exercice 2010
1 Présentation des comptes		
Les principes de présentation des comptes de bilan n'ont pas été modifiés par rapport à ceux de l'exercice 2010 et sont conformes au Règlement d'organisation approuvé par le Conseil d'Etat du 17 mars 2010.		
2 Cautionnements		
2.1 Garanties données en faveur des bailleurs équivalentes à trois mois de loyers nets	3'248'925.45	3'041'959.95
3 Actifs mis en gage pour garantir des engagements de l'établissement		
3.1 Les immeubles de l'établissement sont grevés de prêts hypothécaires ou ODM pour les montants d'engagements initiaux suivants:	5'788'440.60	5'788'440.60
3.2 Banque cantonale vaudoise, emprunts de CHF : (gagés 2 cédules hypothécaires d'un montant total de CHF 2'925'000.00)	1'735'846.70	1'822'380.75
3.3 Valeur au bilan des immeubles totalement ou partiellement gagés	4'451'000.00	4'451'000.00
3.4 Etat de Vaud (Emprunt ODM pour Chablais 49) de CHF : Aucune cédule hypothécaire n'est mise en gage pour ce prêt (1 cédule libre de gage de CHF 1'500'000.00)	2'616'895.10	2'744'547.10
3.5 Valeur au bilan de l'immeuble au bénéfice de l'emprunt ODM	1'913'000.00	1'913'000.00
3.6 95 cédules libres de gage : CHF 24'962'400.00		
3.7 Valeur au bilan des immeubles totalement libres de gage	19'686'600.00	19'502'000.00
4 Emprunts garantis par l'Etat		
4.1 CPEV (avance à terme fixe avec échéance au 31 mai 2015)	5'000'000.00	5'000'000.00
5 Valeur d'assurance incendie		
5.1 Immeubles de l'établissement (indice 117 en 2011 et 2010)	57'840'713.00	54'300'974.00
5.2 Mobilier et matériel de l'établissement	4'612'100.00	4'612'100.00
5.3 Mobilier et effets personnels des requérants	14'920'900.00	14'920'900.00
6 Immeubles		
6.1 Ajustement de valeurs des immeubles	0.00	762'000.00
Le principe d'évaluation a été modifié par rapport aux comptes 2010. Par souci de simplification de traitement des rénovations d'immeubles, et sur recommandation du SAGEFI, seuls des travaux à plus-value amèneront des ajustements de valeurs des immeubles au bilan, ceci dès le 1er janvier 2012. Au 31 décembre 2011, la valorisation au bilan est maintenue au même niveau que 2010, sans tenir compte des états locatifs théoriques du parc immobilier.		

26

	Exercice 2011	Exercice 2010
7 Autres indications		
7.1 Détail de la rubrique «Débiteurs»		
Créances découlant de décomptes et facturation aux RA	2'166'071.01	2'048'512.43
Créances dues pour des prestations délivrées par notre établissement à des personnes bénéficiant d'un permis B, aux œuvres d'entraide et services sociaux du Canton	495'181.40	695'423.85
Autres débiteurs	322'940.06	253'478.55
Total des débiteurs liés aux RA	2'984'192.47	2'997'414.83
. /. Du croire	- 2'850'000.00	- 2'850'000.00
Total des créances RA au 31.12.2011	134'192.47	147'414.83
Caisse de Pensions EVAM	1'727.50	0.00
PPE Bugnon 42 et PPE Baye 5	54'329.00	52'878.00
Impôt anticipé à récupérer	1'676.39	2'967.92
Caisse de compensation	66'370.70	8'045.65
Diverses créances	94'694.05	94'323.65
Compte-courant HPR	462'013.74	0.00
Total selon bilan	815'003.85	305'630.05
7.2 Passifs transitoires		
Passifs transitoires divers	-449'210.75	-412'122.00
7.3 Détail de la rubrique «provisions pour divers risques»		
Remise en état des foyers d'hébergement	1'470'000.00	1'445'000.00
Litige Dragan STANIC (CSS / SUPRA / Etat de Vaud)	150'000.00	150'000.00
Provision – Fds de régulation loyers (Chablais 49 – Lsne)	5'273.00	5'878.00
Total selon bilan	1'625'273.00	1'600'878.00

27

La valeur nette des débiteurs au 31 décembre 2011 prend en considération, au moyen du Du croire, tant les risques spécifiques que les risques généraux découlant de ces créances en regard de la nature de celles-ci, de la qualité des débiteurs, ainsi que du délai de récupération des créances, lequel s'échelonne principalement à moyen et long terme.

Dans le cadre du litige qui oppose l'établissement à Valency-Plaisante SA, propriétaire d'un immeuble à Renens, l'action ouverte par ce dernier devant le Tribunal des baux, pour un montant identique à 2010 de CHF 2'061'078.-, n'a pas fait l'objet de provisionnement. Ces prétentions qui résultent d'un incendie dont l'origine est imputable à la négligence d'une personne prise en charge et placée par l'EVAM ont été qualifiées de surréalistes par le conseil qui assure la défense de l'établissement. Ce dernier est assuré en responsabilité civile auprès de la Vaudoise Assurances qui prend également en charge les honoraires d'avocat. Le montant de couverture en responsabilité civile auprès de la Vaudoise est de CHF 2'000'000.-. Une audience est prévue au printemps 2012.

7.4 Détail des rubriques «Etat de Vaud»

	Exercice 2011	Exercice 2010
Solde compte-courant en faveur Etat de Vaud (comprenant l'avance de janvier 2012 de CHF 5'000'000.- reçue en décembre 2011)	-25'726'971.87	-13'940'074.46
Actifs transitoires Etat de Vaud (comprenant la liquidation du Fonds de rénovations au 31.12.2011 de CHF 2'088'109.42 crédité à l'Etat de Vaud ¹)	21'814'962.20	17'525'064.99
Solde net en faveur de l'Etat de Vaud / l'EVAM	-3'912'009.67	3'584'990.53
Créance postposée de l'Etat de Vaud ²	-7'742'112.00	-7'742'112.00
Total en faveur Etat de Vaud	-11'654'121.67	-4'157'121.47

¹ Sur recommandation du SAGEFI, le traitement des travaux sur immeubles via la méthode du Fonds de rénovations est abandonné au 31 décembre 2011. Après dissolutions des travaux de l'exercice pour un total de CHF 8'057'212.05, le solde de CHF 2'088'109.42 dans ledit Fonds a été crédité dans le compte courant de l'Etat de Vaud.

² Conformément à la convention de postpositionnement de dette conclue en l'EVAM et l'Etat de Vaud le 20 décembre 2011, cette créance sera remboursée du montant des liquidités

générées par la vente de biens immobiliers, où le produit intégral de la vente, après déduction de l'impôt sur gain immobilier, sera affecté à l'amortissement de cette dette. Dès 2012, l'Etat financera un amortissement sur les immeubles EVAM en vue de rembourser les emprunts contractés pour la rénovation du parc immobilier. Le différentiel de cash-flow entre ce financement et la somme des amortissements annuels des emprunts contractés et payés par l'EVAM servira également à rembourser la créance postposée due à l'Etat de Vaud.

8 Engagements hors bilan

Pas de contrats de leasing en vigueur au 31.12.2011.

9 Attribution de l'excédent de recettes

Excédent de recettes avant attribution au Fonds d'égalisation	921'843.98	158'391.95
Attribution / Dissolution au Fonds d'égalisation	-921'843.98	13'014.00
Excédent de recettes après attribution/dissolution au Fonds d'égalisation (montant à restituer au Canton conformément à l'art 62 al. 3 de la LARA)	0.00	171'405.95

10 Fonds d'égalisation

Solde avant attribution / dissolution	3'522'281.00	3'565'295.00
Attribution / dissolution au Fonds d'égalisation	921'844.00	-13'014.00
Total	4'444'125.00	3'552'281.00
Montant maximum autorisé du fonds d'égalisation selon art. 62 al. 3 de la LARA (2011 = 5% de CHF 93'128'674.67) (2010 = 5% de CHF 71'045'624.63)	4'656'433.00	3'552'281.00

11 Evaluation des risques

L'analyse des risques a été réalisée et une cartographie des risques prenant en compte leur potentialité et leur gravité a été établie. Les mesures à prendre en réponse à chaque risque sont en cours d'étude, avec un responsable désigné pour leur mise en œuvre. La liste des mesures à mettre en place et de leurs responsables devrait être validée par le Conseil de direction dans le courant du mois de mai 2012.



Rapport de l'organe de révision
au Conseil d'Etat du Canton de Vaud
Etablissement Vaudois d'Accueil des Migrants
Lausanne

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de l'Etablissement Vaudois d'Accueil des Migrants (EVAM), comprenant le bilan, le compte d'exploitation, l'annexe et le tableau des flux de fonds pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2011.

Responsabilité du Conseil direction

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et au Règlement d'organisation de l'EVAM, incombe au Conseil de direction. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de direction est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2011 sont conformes à la loi suisse et au Règlement d'organisation de l'EVAM.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 chif. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil de direction.

En outre, nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers SA

Dominique Lustenberger
Expert-réviseur
Réviseur responsable

Didier Bady
Expert-réviseur

Lausanne, le 9 mai 2012

Annexes: comptes annuels (bilan, compte d'exploitation, annexe et tableau des flux de fonds)

PricewaterhouseCoopers SA, avenue C.-F. Ramuz 45, Case postale, 1001 Lausanne
Téléphone: +41 58 792 81 00, Téléfax: +41 58 792 81 10, www.pwc.ch

PricewaterhouseCoopers SA est membre d'un réseau mondial de sociétés juridiquement autonomes et indépendantes les unes des autres.

REMERCIEMENTS

L'EVAM remercie en particulier les bénévoles qui fédèrent leurs forces pour s'engager à ses côtés. Leurs actions permettent des partages interculturels et l'émergence de liens entre les migrants et la population vaudoise.

Nos remerciements vont également aux communes et aux partenaires, institutionnels ou privés, qui coopèrent avec l'EVAM dans l'exécution de sa mission. Les projets issus de ces partenariats participent à tisser et retisser des relations entre les requérants d'asile et la société d'accueil.

Au quotidien, ce sont les collaborateurs et les collaboratrices de l'EVAM qui sont au front. Des tâches complexes, parfois contradictoires, mais toujours en adéquation avec le cadre légal, sont couramment menées sous pression de la société civile, des médias et quelquefois des migrants. Pour ces efforts et ces accomplissements, que chacun et chacune soit ici chaleureusement remercié!

Pour obtenir d'autres exemplaires
de ce rapport, s'adresser directement
à l'EVAM

Réalisation

Evi Kassimidis et Sylvie Makela

Photos

Hugues Siegenthaler

Graphisme

Helen Tilbury

Tirage: 1300 exemplaires

Impression: PCL Lausanne

**Siège administratif
et centre de prestations**

Av. de Sévelin 40
1004 Lausanne
Tél. 021 557 06 00
Fax 021 557 06 09
info@evam.ch
www.evam.ch

Centre de formation

Av. d'Epenex 8
1024 Ecublens
Tél. 021 637 23 50
Fax 021 671 58 60

**Cellule d'orientation et
Groupe «Emploi»**

Rue du Bugnon 42
1020 Renens
Tél. 021 557 05 40/59
Fax 021 557 05 53

**Foyers d'hébergement
spécialisés**

Accueil et socialisation

Rue de l'Industrie 11
1450 Sainte-Croix
Tél. 024 455 24 00
Fax 024 455 24 01

Ch. Charmeur 8-12
1033 Crissier
Tél. 021 557 08 80
Fax 021 557 08 81

Mineurs non accompagnés

Av. du Chablais 49
1007 Lausanne
Tél. 021 557 47 70
Fax 021 557 47 71

Séjour et aide d'urgence

Contactez l'antenne
administrative du secteur
concerné

**Antennes
administratives**

Secteur Lausanne

Rue du Bugnon 42
1020 Renens
Tél. 021 557 05 00
Fax 021 557 05 01

Secteur Nord et Ouest

Rue Haldimand 11
1400 Yverdon-les-Bains
Tél. 024 557 21 11
Fax 024 557 21 12

Secteur Est

Rue du Collège 26
1815 Clarens
Tél. 021 557 88 80
Fax 021 557 88 81